

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 28 septembre 2023

Date de la convocation
21 septembre 2023

Date de la séance
28 septembre 2023

N°2023_09_02B

Travaux de rénovation des abords de l'église Saint-Pierre : avenant n° 1 au contrat de l'entreprise LE BÂTIMENT ASSOCIÉ

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Justine MARCY-CHINCHILLA, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGNER par Patrick MATHIEU, Brigitte GODART par Catherine MALAISÉ, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés :

Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Jocelyne LARUE

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2194-1 et suivants,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, lequel dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2023-03-03 du 10 mars 2023 portant sur l'attribution des marchés de travaux concernant le projet de rénovation des abords de l'église Saint-Pierre,

VU le marché public « Travaux des abords de l'église Saint-Pierre de Prouilly », et plus précisément le lot n° 01 « Maçonnerie - Pierre - VRD » passé avec l'entreprise LE BÂTIMENT ASSOCIÉ le 27 mars 2023, basé sur un montant initial de 167 991,25 € HTVA,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer les marches de la première volée car le caniveau prévu en haut des marches ne peut pas être raccordé techniquement au réseau d'eaux pluviales,

CONSIDÉRANT qu'une source d'humidité a été constatée sur une partie du mur côté rue qui vient d'être refait,

CONSIDÉRANT l'état défectueux du réseau d'eaux pluviales au nord de l'église, en amont de la zone de travaux, qui doit être repris pour assurer le bon écoulement des eaux,

CONSIDÉRANT le devis n° 23JL118, pour complément de travaux, établi par l'entreprise LE BÂTIMENT ASSOCIÉ, d'un montant de 22 512,62 € HTVA,

CONSIDÉRANT que le projet d'avenant implique le paiement supplémentaire d'un montant de 22 512,62 € HTVA et qu'il entraîne ainsi une augmentation de 13,40 % du montant initial,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances » en date du 28 septembre 2023, après examen du budget de la commune,

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/10/2023 051-215104159-20230928-2023_09_02B-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 1 au marché signé avec l'entreprise LE BÂTIMENT ASSOCIÉ pour un montant de 22 512,62 € HTVA et portant ainsi le montant du marché à 190 503,87 € HTVA.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ

C. Malaisé



RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/10/2023 051-215104159-20230928-2023_09_02B-DE